



## APPEL A CANDIDATURE – RESIDENCE PHOTOGRAPHIQUE SUR LE TERRITOIRE D’AUZON COMMUNAUTÉ



### CONTEXTE –

Depuis plus de 10 ans, Auzon Communauté, avec son réseau de bibliothèques (8 bibliothèques dont une médiathèque tête de réseau), cultive le lien social à travers une programmation fondée sur le partage de savoirs, les échanges et la convivialité.

Forte de ses expériences passées en matière culturelle et désireuse de développer ses actions et d’élargir son public, la communauté de communes s’est nouvellement engagée dans un partenariat avec la DRAC, l’Education Nationale et ses services, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de la Haute-Loire, la DDETSPP et la CAF. Partenariat formalisé dans une convention d’Education Artistique et Culturelle qui ambitionne de faire vivre à nos publics (scolaires, enfants fréquentant les accueils périscolaires et de loisirs, résidents d’EHPAD, instituts spécialisés ou encore les personnes isolées bénéficiant de services à domicile) de nouvelles formes d’expériences culturelles.

Pour cette première année de conventionnement, la communauté de communes, consciente de la richesse de son territoire et de ses habitants souhaite investir un nouveau champ d’action culturelle afin de valoriser cet environnement. Pour ce faire, Auzon Communauté souhaite missionner un.e photographe pour mener un travail autour de la photographie sur les 12 communes qui composent la communauté de communes. Un appel à candidature pour une résidence de médiation et de création autour de la photographie est donc lancé.

### TERRITOIRE D’ACCUEIL -

La communauté de communes Auzon Communauté se situe au Nord-Ouest du département de la **HAUTE-LOIRE**, à la frontière du département du Puy-de-Dôme, faisant partie intégrante de l’arrondissement de Brioude. Le territoire est soumis à deux zones d’influence. D’un côté, l’arrondissement de BRIOUDE auquel est attachée administrativement la communauté de communes et d’un autre, le Puy-de-Dôme, à savoir Issoire et Clermont-Ferrand avec sa zone d’influence tertiaire et commerciale.

Elle compte 9 320 habitants en 2017, soit une stabilité démographique depuis 7 ans. Le solde migratoire est positif.

AUZON COMMUNAUTE a fêté ses 20 ans en 2020. 12 communes la composent : **AUZON, AZERAT, CHAMBEZON, CHAMPAGNAC-LE-VIEUX, CHASSIGNOLES, FRUGERES-LES-MINES, LEMPDES-SUR-ALAGNON, SAINTE-FLORINE, SAINT-HILAIRE, SAINT-VERT, VERGONGHEON, VEZEZOUX.**



*Auzon Communauté en Haute-Loire (43)*

## **ACTEURS DU TERRITOIRE ET PARTENAIRES POTENTIELS -**

De multiples acteurs évoluent sur le territoire d'Auzon Communauté, les publics potentiels sont variés, ce qui permet une grande latitude et beaucoup de transversalité dans les actions à proposer. Le / la résident.e sera amené.e à travailler avec ces différents publics.

### **Publics scolaires :**

- 19 classes d'élémentaires (à partir du CE) + 1 classe ULIS réparties sur 9 écoles
- 1 établissement d'enseignement privé (élémentaire – secondaire)
- 1 collège public
- 1 institut médico-éducatif
- 1 maison familiale rurale

### **Structures extrascolaires :**

- 2 centres de loisirs sans hébergement
- 1 accueil jeune (pôle ado 11-17 ans)

### **Autres structures :**

- 1 crèche intercommunale
- 1 relais petite-enfance intercommunautaire
- 1 école de musique (SIEM)

### **Des établissements de santé médico-sociaux, spécialisés :**

- SSIAD
- ADMR
- CCAS
- 1 mission locale
- 1 EHPAD
- 1 institut médico-éducatif

Le territoire présente aussi une multitude d'acteurs culturels (associations, bibliothèques, clubs) qui constituent des points d'appui pour la réalisation d'actions culturelles, dans des disciplines et des domaines artistiques variés (pratique musicale, numérique, valorisation du patrimoine, débats d'idées).

## **CONTENU -**

Cette résidence aura donc pour but de partir à la rencontre des habitants et de mener des actions de médiation auprès des publics jeunes (scolaires, extrascolaires, publics spécifiques) et empêchés (résidents d'EHPAD, personnes isolées).

Cette résidence aboutira sur la production d'une exposition de photographies ayant pour thématique le sentiment d'appartenance au territoire d'Auzon Communauté. Cette vision du territoire doit être envisagée sous le prisme de ses habitants après immersion sur les différents lieux de vie de la communauté de communes. L'exposition pourra être élaborée avec les habitants et les réalisations pourront être le fruit des différents ateliers proposés au cours de la résidence. Au terme de la résidence, ces réalisations seront ensuite exposées au cours d'une itinérance de plusieurs mois qui se verra ponctuée d'actions culturelles.

Cette résidence s'inscrivant notamment dans le parcours d'éducation artistique et culturelle en milieu scolaire et hors temps scolaire, la personne missionnée aura à organiser son temps de travail entre rencontres avec les habitants, exploration du territoire et temps d'intervention en classe et dans d'autres structures.

## OBJECTIFS -

La production photographique aura pour but de valoriser le territoire et ses habitants et au-delà de sa dimension artistique, elle aura également pour but de :

- Créer du lien social
- Animer le territoire
- Transmettre des savoirs
- Développer le lien intergénérationnel
- Former et sensibiliser les plus jeunes
- Produire des contenus pérennes afin d'alimenter la mémoire collective

## MODALITES -

### • MOYENS DE MISE EN OEUVRE

Une convention de résidence spécifiant les engagements respectifs du / de la photographe et d'Auzon Communauté sera signée en début de résidence.

Auzon Communauté s'engage à :

- Mettre à disposition de l'artiste un logement pendant toute la durée de la résidence.
- Verser une indemnité de résidence de **6 000 € TTC** à l'issue de la résidence. Cette indemnité couvrira la durée de la résidence fixée à **6 semaines**, les différentes périodes d'intervention, les frais de transport sur le territoire (possibilité de mise à disposition d'un véhicule ponctuellement mais prévoir d'être autonome dans ses déplacements) et la restauration pendant toute la durée de la résidence.
- Prendre en charge la réalisation de la production finale à hauteur de **3 000 € TTC** maximum, sur présentation de justificatifs (factures, reçus).
- Verser des honoraires de production d'un montant maximum de **5 000 € TTC**.

L'artiste s'engage à :

- Avoir une présence active et mener des actions de médiation auprès de différents publics (scolaires, extrascolaires, publics empêchés). Le nombre d'interventions et les publics cibles seront à définir en concertation avec la commission culture d'Auzon Communauté.
- Aller à la rencontre des habitants sur des moments définis préalablement dans le but de réaliser l'exposition finale.
- Mentionner les partenaires de ce projet (DRAC, Région, département, communauté de communes) sur tout support de communication en lien avec la résidence.
- Etre autonome dans ses déplacements.
-

- **CALENDRIER**

Cette résidence mixte (médiation et création) dure environ **6 semaines** à répartir avec les partenaires sur l'année scolaire 2021-2022.

Idéalement, les 6 semaines s'articuleraient de la manière suivante :

**– Période 1 – NOVEMBRE 2021 - (2 journées d'immersion) : découverte du territoire et premiers contacts.**

En novembre 2021, ces deux premières journées d'immersion permettront à l'artiste de rencontrer les partenaires potentiels, de participer à des temps de rencontres avec des enseignants, des professionnels du champ de la culture, du social, de l'animation et éventuellement des habitants.

**– Période 2 – JANVIER OU FEVRIER 2022 - (22 heures d'interventions dans les écoles et autres structures en temps et hors temps scolaire – à définir) : lecture du territoire, ateliers.**

Après une première immersion, le / la photographe associera les élèves et autres participants à sa démarche exploratoire pour leur permettre de découvrir toutes les richesses de leur territoire.

**– Période 3 – AVRIL OU MAI 2022 - (22 heures d'interventions dans les classes dans les écoles et autres structures en temps et hors temps scolaire – à définir) : production.**

Le / la résident.e associe les publics participants à la réalisation de leurs productions et à la préparation de la restitution finale. Pour rendre compte de ce travail.

**– Période 4 - ETE 2022 – Inauguration de l'exposition et début de l'itinérance**

Un temps fort de restitution et de valorisation de la démarche est organisé. Il permet de rendre compte du projet à l'ensemble des habitants du territoire et de valoriser le travail effectué avec les enfants et autres participants.

Le / la résident.e devra organiser ses temps de rencontres personnels avec les habitants et prévoir le temps nécessaire à la réalisation de la production finale. L'équipe qui pilote le projet au niveau intercommunal pourra orienter le / la résident.e dans ses différentes approches.

- **SUIVI ET DIFFUSION**

Durant toute la résidence, les travaux seront suivis par la Communauté des Communes et le comité de pilotage composé de représentants des différents partenaires signataires de la convention EAC.

Tout au long de la résidence des actions culturelles en lien avec le projet seront proposées et diffusées sur l'ensemble du territoire d'Auzon Communauté.

Un bilan sera fait à l'issue de la résidence et portera sur la qualité des interventions et la production finale (exposition).

#### CALENDRIER PREVISIONNEL -

- De **début juillet à fin août 2021** : dépôt des dossiers de candidature
- **Septembre 2021** : étude des dossiers et entretiens avec les candidats présélectionnés.
- **Mi-octobre 2021** : signature de la convention
- Début **novembre** : première période.
- **Janvier ou février** : deuxième période
- **Avril ou mai** : troisième période
- **Juin-juillet** : fin de la résidence - restitution

#### MODALITES DE CANDIDATURE -

Un dossier de candidature devra être transmis **avant le 31 août 2021** à Auzon Communauté soit :

- par mail à : **mediateurdulivre.ccauzon@gmail.com**
- par courrier à : **Auzon Communauté / Rue Jean Catinot / 43250 Sainte-Florine**
- déposé directement au siège de la communauté de communes, à Sainte-Florine (Mr Jordan Rios pour le service culture).

#### Le dossier devra comporter :

- Une note méthodologique présentant le projet proposé et un plan de travail.
- Une présentation de la / du ou des artiste.s (CV) et un book.
- Afin de se déplacer en autonomie sur tout le territoire, les artistes candidat(e)s doivent être détenteurs(trices) d'un permis de conduite et disposer d'un véhicule.
- Une note financière.

Le dossier sera instruit par les services et soumis à validation du comité de pilotage.

#### Contact :

Pour plus d'informations, veuillez contacter Jordan Rios – Service culture d'Auzon Communauté au **04 73 54 63 91** ou par mail à **mediateurdulivre.ccauzon@gmail.com**.